

SIAEPA de la Région de Cuy Saint Fiacre

Etude de Zonages d'assainissement de 4 communes

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application des dispositions de la délibération du Conseil Syndical SIAEPA de la Région de Cuy Saint Fiacre du 9 décembre 2019, les zonages d'assainissement des communes de Cuy Saint Fiacre, Doudeauville, Gancourt Saint Etienne, et Molagnies, seront soumis à enquête publique durant 31 jours,

DU 11 JUIN 2020 au 11 juillet 2020 inclus

M. Antoine des Noës, désigné par ordonnance du Tribunal administratif du 02 mars 2020 assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de cette enquête : le dossier complet sera déposé à la mairie des communes de Cuy Saint Fiacre, Doudeauville, Gancourt Saint Etienne, et Molagnies.

Les personnes intéressées pourront le consulter aux jours et heures d'ouverture des mairies soit :

Cuy Saint Fiacre, le mardi juin de 17 h à 19 heures

Doudeauville, le jeudi de 17 h à 19 heures

Gancourt Saint Etienne, le mercredi de 17 h à 19 heures

Molagnies, le lundi de 17 h à 19 heures

- Le dossier sera aussi consultable sur le site internet du SIDESA à l'adresse suivante :
<https://www.sidesa.fr/adherents/39>

Les personnes, qui auraient des observations à formuler, sont invitées, soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition dans chaque commune, objet de l'enquête, soit à les adresser par courrier à M. le commissaire enquêteur au SIAEPA 4 rue de l'église 76220 Molagnies, ou par mail à l'adresse suivante siapea@wanadoo.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication toute ou partie du dossier d'enquête publique auprès du SIAEPA dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, une permanence sera assurée à la mairie par le commissaire enquêteur afin de recevoir toutes personnes intéressées et de répondre aux demandes d'information aux jours et aux heures suivantes :

Mairie de Gancourt Saint-Etienne le mercredi 17 juin 2020 de 9 h à 12 h

Mairie de Doudeauville le mercredi 17 juin 2020 de 14 h à 17 h

Mairie de Molagnies le vendredi 19 juin 2020 de 9 h à 12 h

Mairie de Cuy Saint Fiacre le vendredi 19 juin 2020 de 14 h à 17 h.

Le rapport du commissaire-enquêteur ainsi que ses conclusions seront tenus à la disposition du public au SIAEPA de la Région de Cuy Saint Fiacre 4 rue de l'église 76 220 Molagnies, un mois après la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.sidesa.fr/adherents/39>

Pour tout contact : SIAEPA de la Région de Cuy Saint Fiacre, tél 02 35 90 66 03
ou par mail siapea@wanadoo.fr

Le présent arrêté sera publié par voie d'affiche dans toutes les mairies du syndicat et par tout autre procédé dans les 4 communes concernées par le zonage d'assainissement.